Les finances bien dirigées font les pays prospères et les peuples heureux.

Vous trouverez un administrateur prévoyant dans la personne de M. Henri Mathon, que nous présentons à vos suffrages et auquel, le 6 juin, vous donnerez une forte majorité.

Surtout pas d'abstentions !

Les conseillers municipaux en exercice : *Tiers, Picavet, Cuignet, Lussiez, Lepers.*

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature de M. Bonami Wibaux, une ouvrière canneteuse, Mlle Bertha Raedts, âgée de 20 ans, demeurant rue des Ogiers, 10, à Croix, s'est enfoncé un clou dans le pouce de la main droite en ramassant des cannettes. Il en est résulté un panaris de l'extrémité du doigt ; dix jours de repos, docteur Butin.

LEERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi à sept heures et demie du soir, en session ordinaire, sous la présidence de M. Louis Courier, maire.

Etaient présents : MM. Derache, Lepoutre, Hespel J.-B., Hespel Romain, Pipart, Dupire, Trécoit, Delcour, Pionvier, Pollet, Lamblain, Fournié, Marécaux, Carrette P., Leroy, Broux, Leruste, Duthoit, Salembier, Carrette J.-B.

Lecture est faite des procès-verbaux des deux séances précédentes qui sont adoptées sans observations.

Compte de gestion de 1908. — M. le maire s'étant retiré de la salle des séances, lecture est donnée du compte de gestion de 1908, qui accuse un boni de 1.403 fr. 05 malgré les *charges supplémentaires* que le Conseil municipal a assumées pendant l'année, notamment pour secours aux réservistes et territoriaux (1200 fr.) et subvention au Bureau de bienfaisance (1000 fr.)

A sa rentrée, M. le maire est vivement félicité au nom du Conseil municipal par M. Derache, dont la délicate allocution est soulignée d'unanimes applaudissements.

Le Conseil établit ensuite le budget additionnel de 1909 qui comprend en recettes et en dépenses la somme de 2312 fr. 55.

Une somme de 150 fr. sera affectée à l'installation d'un urinoir sur la place, contre l'église et une de 100 francs à la construction d'une citerne avec pompe au cimetière.

Budget primitif de 1910. — Le Conseil établit ensuite le budget de 1910 qui comprend en recettes et en dépenses la somme de 38.391 fr. 70.

Assistance aux vieillards. — Six demandes d'assistance présentées par des vieillards et des incurables sont admises par le Conseil municipal.

La séance a été levée à 8 heures et demie.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine A. Farent et fils, à la Papinerie, un ouvrier aux batteurs, Gabriel Hespel, 16 ans, demeurant à Leers (Gibraltar), s'est fait une contusion de l'épaule droite en soulevant des déchets de coton. Repos, 15 jours, docteur Tribou. —— A la même usine, un tisserand, Fernand Blin, 18 ans, demeurant à Lys, rue de Leers, a reçu un coup de navette dans la paume de la main gauche. Repos, 10 jours, docteur Wartel. —— Egalement à l'usine A. Parent et fils, un tisserand, Jean Lorthiois, âgé de 19 ans, demeurant à Lys, rue de Leers, a reçu un coup de navette qui a déterminé une plaie contuse profonde de la paume de la main droite. Repos, 15 jours, docteur Wartel.

LYS

DEGATS AUX RECOLTES. — Des procès-verbaux pour avoir piétiné dans un champ de blé appartenant *à M. Georges Toulemonde, cultivateur à Lys, et situé* à la « Petite-Barrière », de Cohem, ont été dressés par le garde-champêtre, M. Trenteseaux, à Hubert Vanwenberghe, 13 ans et demi, domicilié à Wattrelos, rue du Moulin, et à Henri Naye, 16 ans, demeurant même localité, hameau de Saint-Liévin.

A. DEBRAS
Grande-Place, ROUBAIX
Maison possédant le plus grand choix de
VÊTEMENTS
pour Hommes et Enfants
Grd choix de Costumes Coutil pour Enfants
Alpagas, Pare-Poussière, etc.
VOIR LES ETALAGES 66804

WATTRELOS

LE GRAND CONCOURS INTERNATIONAL DE CHIENS DE DEFENSE. — Cette attraction que l'on verra pour la première fois à Wattrelos, demain dimanche, à 2 heures du soir au Café Belle-Vue (Henri Delerue), Grand'Place, prend les proportions d'une manifestation qui marquera dans les annales cynologiques.

Les récompenses sont nombreuses ; en plus des prix en espèces accordés à ce concours par le C. C. D. W., nous devons mentionner les dons de la municipalité et de M. Eugène Motte, maire de Roubaix, les médailles offertes par le Club Saint-Hubert du Nord, par M. J. Vanhaezebrouck, de Mouscron et par M. H. Delerue, de Wattrelos.

La liste des engagements constitue un lot de chiens dont la réputation n'est plus à faire. Cette fête sera donc on ne peut plus intéressante.

Pacha, à M. Kiekens, de Bruxelles, Black, à M. Bourdeau, de Mouscron, Sam, à M. Vanhaezebrouck, de Mouscron, Lisette, à M. A. Flipo, de Tourcoing, Pitch, à M. Courbe, de Lille, Paulo, à M. Eugène Pierronne, de Wattrelos, Max, à M. Alphonse Hoste de Wattrelos, sauront prouver que l'on peut attendre les meilleurs résultats de l'ami de l'homme, tant au point de vue de service de police que de garde et défense des particuliers.

PASSAGE INTERDIT. — Le garde Dorreveaux a dressé contravention à quatre personnes qui traversaient un champ ensemencé derrière le tissage Leclercq-Dupire.

UN MENDIANT. — La gendarmerie a arrêté, pour mendicité, Auguste Herbaux, 62 ans, maçon, demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies.

LA FRAUDE. — Les douaniers du Grimonpont ont arrêté, vendredi après-midi, Philomène Vanmeenen, 64 ans, journalière, demeurant à Roubaix, qui était nantie de 500 grammes de café, valeur 3 francs.

TOUTES LES MERES DE FAMILLE voudront lire **l'Enseignement ménager** : économie domestique, hygiène, éducation des enfants, causeries familières avec les jeunes filles de la campagne. Joli volume relié contenant des enseignements précieux qu'aucune femme soucieuse de ses devoirs ne peut ignorer. Prix : 1 fr. 60 le volume. En vente Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, à Roubaix ; 33, rue Carnot, à Tourcoing. 666753

TOURCOING

La journée du samedi 5 :

Bibliothèque communale : *de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures.*

Les rues particulières

Les propositions de la municipalité. — Aqueducs ; pavage ; éclairage

Dans la dernière partie de son rapport sur les rues particulières, M. le maire de Tourcoing envisage spécialement la question des aqueducs, du pavage et de l'éclairage, étant donnée la résistance d'un certain nombre de propriétaires riverains.

Que faire, se demande-t-il, si par suite de l'opposition d'un ou plusieurs propriétaires, on ne peut construire l'aqueduc par suite des lacunes qui rendraient toute communication impossible entre les différents tronçons que l'on pourrait établir devant les immeubles des riverains ayant consenti à payer leur part dans la dépense à faire ?

Nos règlements d'hygiène et de voirie sont assez explicites à ce sujet. Il est dit que l'écoulement des eaux *sera assuré, soit par des fils d'eau bien réglés*, soit à l'aide de conduites souterraines débouchant dans les égouts ; mais il ne s'agit là que de l'écoulement des eaux naturelles que les propriétaires des fonds inférieurs sont tenus légalement de recevoir. Quant aux eaux ménagères il est possible à l'Administration municipale d'en interdire tout déversement à ciel ouvert, ainsi que le prévoit l'art. 88 du règlement de voirie.

Si, par conséquent, les propriétaires voisins, ou la Ville dans le cas de contiguïté à une rue publique, se refusent à recevoir sur le terrain leur appartenant ces eaux ménagères et si la Commission d'hygiène empêche la création de tout puits absorbant, ainsi que l'y autorise l'art. 18 du règlement d'hygiène et comme c'est son devoir, force sera bien aux propriétaires récalcitrants de rechercher un écoulement normal et de consentir à la construction de l'aqueduc central.

Le cas ci-dessus s'applique aux réfractaires possédant une ou plusieurs maisons : il sera réglé par des contraventions pour infraction aux règlements de voirie ou d'hygiène jusqu'à ce que ces propriétaires se soient exécutés.

Mais s'il s'agit de terrains en bordure, non bâtis, nous en serions réduits à nous montrer rigoureux dans l'application des prescriptions de voirie et d'hygiène. On peut croire que nous n'y manquerons pas et que les propriétaires vraiment soucieux de leurs intérêts s'apercevront vite qu'ils ont tout à perdre à contrarier les bonnes volontés des voisins et copropriétaires de la *même rue. S'ils ont des ennuis*, c'est qu'ils les auront cherchés, obéissant à un sentiment d'égoïsme blâmable, puisqu'ils auraient alors la prétention d'empêcher les profits de la plus-value de leurs terrains sans supporter la contre-partie des charges de l'établissement d'une rue.

2° *Construction d'une chaussée pavée et des trottoirs.* — En ce qui concerne le pavage, les inconvénients des lacunes sont certes beaucoup moins importants que pour l'établissement de l'aqueduc.

Deux cas se présenteront :

Ou bien la rue n'est que très incomplètement bâtie et, sans renoncer à son droit de la barricader à ses deux extrémités, l'Administration municipale peut ne point en user ; nous apprécierons si l'intérêt public exige que notre droit soit exercé rigoureusement, au risque de désobliger ceux qui habiteraient déjà cette rue ;

Ou bien elle est bâtie sur une grande étendue, pour les 4/5e environ et, sans classer la rue parmi les voies publiques, la Ville peut accepter de se substituer aux propriétaires en règle avec elle, pour l'éclairage, l'entretien du pavage de la chaussée, l'enlèvement des boues et ordures ménagères.

Les autres, les réfractaires, seraient tenus d'exécuter tout ce qu'exigent les règlements, au minimum fils d'eau pavés avec bordures, empierrements, etc.

Les charges d'entretien pour obtenir une mise en état de viabilité assimilable aux parties voisines pavées seraient telles que l'intérêt bien compris des propriétaires opposants leur commanderait d'imiter leurs voisins. Outre qu'ils seraient exposés à des poursuites répétées en raison de la difficulté d'entretenir proprement et conformément aux règlements de voirie et d'hygiène ces îlots empierrés. Bien entendu, nous userions de notre droit strict de ne pas recevoir leurs boues et ordures ménagères et nous ferions payer l'éclairage. Personne ne serait fondé à récriminer de ce chef.

3° *Canalisation de gaz et éclairage.* — La mise en état de viabilité des rues particulières, comprend aussi la canalisation de gaz et l'éclairage.

L'art. 88 du règlement de voirie prescrit que ces rues devront être chaque jour régulièrement éclairées et que l'éclairage ne pourra être inférieur en intensité de lumière à celui adopté pour les rues publiques. Les propriétaires riverains doivent donc se soumettre à ces prescriptions pour l'application desquelles nous n'avons pas encore rencontré de grande difficultés.

Quarante-cinq des plus importantes des rues particulières sont actuellement canalisées et éclairées aux frais des propriétaires. Des pourparlers sont engagés en ce moment dans un grand nombre d'autres et aboutiront certainement. La procédure à suivre pour les récalcitrants est des plus simples. Des contraventions sont relevées chaque soir contre eux pour défaut d'éclairage. Aucune mauvaise volonté, n'a, depuis 10 ans, pu résister à cette manière de procéder et la première comparution devant la Justice de Paix a toujours suffi pour obtenir le consentement demandé.

Nous n'avons donc pas pour l'éclairage des rues particulières à vous proposer de mesures nouvelles, notre règlement de voirie actuel étant complètement suffisant à cet effet.

Conclusions

Comme nous l'exposons en commençant, c'est l'intervention de la loi sur l'hygiène qui, venant renforcer notre règlement de voirie, permettra d'avoir raison des résistances plus ou moins justifiées.

Dans cette étude complète de la question des rues particulières, nous pensons avoir prévu toutes les objections et avoir fourni des explications suffisamment nettes. Nous avons tenu compte des règlements et de la jurisprudence en vigueur et nous ne voyons pas de moyens légaux possibles, autres que ceux exposés dans ce rapport.

En tout cas, nous sommes bien décidés à poursuivre dans l'intérêt de la Ville cette amélioration attendue depuis si longtemps et si vous partagez notre avis, comme nous n'en saurions douter, nous vous prierons d'approuver les modifications ci-après à notre règlement de voirie.

1° Article 84 *bis.* — *Barricadage des rues.* — Quand une rue aura été ouverte sans autorisation, à la circulation publique sur des terrains particuliers, les propriétaires responsables seront mis en demeure d'avoir à la barricader dans un délai de 24 heures.

A défaut de se conformer à cette mise en demeure, les dits propriétaires seront poursuivis et les travaux exécutés d'office à leurs frais par les soins de la Ville. De même le barricadage sera exigible pour toutes les rues ouvertes en vertu d'une autorisation régulière jusqu'à ce qu'il soit dûment constaté que les prescriptions de l'art. 84 du règlement de voirie ont été observées.

2° Article 79. — *Ouverture et classement.* — Aucune rue, aucune place, aucun passage ne pourront être classés dans la voirie urbaine que s'ils sont établis suivant les indications de direction, de largeur et de nivellement prescrites par l'Administration Municipale *et s'ils ne sont au préalable mis*, d'après les indications de la Ville, en état de viabilité complète dans les mêmes conditions que les autres rues publiques.

Aussitôt le classement prononcé, la Ville prendra à sa charge les frais d'éclairage de la rue ainsi que tous les frais d'entretien des aqueducs et des chaussées pavées et l'enlèvement des ordures ménagères.

Dans le cas où la canalisation de gaz est complète et l'aqueduc construit entièrement, si plusieurs des propriétaires riverains s'engagent à faire exécuter à leurs frais par les soins de la Ville le complément des travaux de pavage sur les 4/5e au moins de la surface de la rue, le classement ne sera pas prononcé, mais la Ville se substituera aux dits propriétaires pour les charges d'éclairage s'élevant à un franc par an et par mètre de front à rue, ainsi que pour les charges d'entretien des parties pavées de la chaussée. Elle organisera en outre le service d'ébouage de la dite rue.

UNE CONFERENCE DE M. DRON, A NANCY. — M. Dron, député, maire de Tourcoing, fera, le 26 juin, à Nancy, une conférence sur la question de l'apprentissage.

LE SYNDICAT DES OUVRIERS ET AIDES PLAFONNEURS de Tourcoing, contrairement à une communication antérieure, nous prie de dire qu'il n'a nullement été question de payer les heures d'aides trois centimes en plus à partir du 1er mars.

OUI!!! allez à la **Fromagerie Modèle, 71, rue Tournai** acheter pour votre table, le beurre **extra, pasteurisé,** qui est vendu : **prix incroyable : 1.40 la livre.** Téléph. **1831.** 66795

LA FRAUDE. — Les douaniers du Risquons-Tout, ont arrêté Moïse Vienne, 39 ans, peigneur, né à Roncq, qui était porteur de quelques kilos de café et d'une petite provision de tabac étranger. Il a été déféré au parquet.

FLEURISSEZ VOS JARDINS. Ponthieux, Tg. 66589

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un charbonnier de chez MM. Lepoutre, Six et Cie, rue de Mouvaux, M. Pierre Vandaele, 48 ans, rue des Villas, 3, à Mouvaux, en soulevant un sac de charbon, s'est fait une contusion à la région thoracique gauche. Docteur Vincent, 10 jours de repos. —— Un manœuvre de l'usine à gaz, M. J.-B. Dubois, 69 ans, rue de l'Egalité, 19, à Mouscron, en brouettant du charbon, a fait une chute sur le genou gauche, ce qui a provoqué une hémarthrose. Trois semaines de repos, docteur Julien.

« **6 PORTRAITS SOIGNES, 2 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing.** 831

« **SONATES AU CLAIR DE LUNE** », 3 fr. 25 ; « **Poème du Travail et du Rêve** », 3 fr. 25. Œuvres de M. Amédée Prouvost fils. En vente : Librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix ; 33, rue Carnot, Tourcoing. 66198

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Un Cambriolage à la Vieille-Motte

Une maison est dévalisée en plein jour

Un audacieux cambriolage a été commis jeudi après-midi, au hameau de la Vieille-Motte.

A l'aide d'une pince-monseigneur, des malandrins ont fait sauter la porte de l'habitation de M. Henri Machiels, ouvrier de fabrique, demeurant ruelle Voreux, et travaillant avec sa femme à Tourcoing.

Ils ont visité les diverses pièces de l'habitation et fouillé les meubles. Dans l'un d'eux, ils ont dérobé une somme de soixante dix-neuf francs, ainsi qu'une paire de boucles d'oreilles et une livre de chocolat.

Une voisine Mme Castel, sachant que les époux Machiels, étaient absents fut fort intriguée en apercevant deux individus dans leur maison. Elle prévint un fermier, M. Vandamme, mais lorsque tous deux revinrent, les malfaiteurs prirent la fuite par les jardins.

Les voisins leur donnèrent la chasse, mais les deux cambrioleurs qui avaient de l'avance gagnèrent facilement la frontière. Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de ce méfait. Mme Castel n'a pu fournir qu'un signalement très vague. L'un des hommes était habillé de gris, l'autre avait un paletot foncé.

La police suit une piste très sérieuse. Espérons qu'elle aboutira dans ses recherches.

DEUX VOLS. — Un coq valant six francs et un lapin de quatre francs ont été dérobés nuitamment au préjudice de M. Jean Mennekens, maraîcher, au hameau du Petit-Menin.

— Dans le quartier du Pape, M. Vanbieverliet a été victime du vol d'un coq de race valant dix francs.

MOUVAUX

VACCINATIONS PUBLIQUES. — Les séances de vaccination pour toutes les personnes assujetties à la vaccination et à la revaccination, auront lieu le dimanche 6 juin, de 9 heures à 11 heures, le lundi 7 juin, de 2 à quatre heures. La séance de révision aura lieu le dimanche suivant, de 9 heures à 11 heures.

Communications

ROUBAIX. — **Club Moderne** (Chorale mixte. — Brasserie des Orphéonistes). — Ce soir à 8 h. 3/4, répétition générale.

—— **Syndicat Typographique de Roubaix-Tourcoing et environs.** — Dimanche 6, à 9 h. 1/2 du matin, « Café du Progrès », rue de Tourcoing, 31, grande réunion extraordinaire. Compte-rendu des démarches faites pour le deuxième palier de la journée de 9 heures.

—— **Cercle Moderne** (Section chorale mixte). — Ce soir à 8 h. 3/4, répétition partielle pour toutes les parties.

—— **Cercle Orphéonique « Les XL ».** — Dimanche chez M. Eeckout, place de la Gare, répétition partielle à 10 h. 3/4 ; générale à 11 h. 1/2. Présence indispensable. Chœurs lointains à régler.

—— **Choral Nadaud.** — Ce soir, répétition générale à 8 h. 3/4, par M. Duysburgh.

—— **2092e Section des Prévoyants de l'Avenir,** chez M. Inglebert, coin des rues de la Vigne et Buffon, le dimanche 6 juin.

—— **L'Avenir du Prolétariat** (Société civile de retraites). — Réunion mensuelle dimanche 6 juin, de 11 h. à midi, rue du Vieil-Abreuvoir, 22. Renseignements, adhésions, paiement des cotisations. — A la même heure, réunion des membres du bureau et du Conseil de surveillance.

—— **Cæcilia Roubaisienne.** — Samedi, à 8 h. 3/4, répétition.

—— **Prévoyants de l'Avenir** (127e section). — La recette de juin aura lieu demain dimanche, de 10 h. à midi, salle Sainte-Cécile, rue St-Georges, 23. Renseignements et inscriptions des nouveaux sociétaires.

—— **Jeunesse de l'Ancien Temps.** — Samedi, répétition générale à 8 h. 1/2 du soir. Vote d'un secrétaire et de deux commissaires.

—— **Union Cycliste du Nord** (Section de Croix). — Réunion mensuelle aujourd'hui samedi, à 8 h. 1/2 du soir, chez M. A. Telliez, place de la République, 15. Ordre du jour : sortie sur Houplines.

WATTRELOS. — **Chorale « Les Amis Réunis du Centre ».** — Dimanche, à 11 h. 1/2, répétition générale des chœurs (salle Varasse).

—— **A la Gauloise.** — Cette société ayant été convoquée par l'Administration municipale, pour assister à la réception de la Grande-Harmonie, le Comité convoque les gymnastes pour dimanche à 3 h. 1/2 au local.

CROIX. — « **La Patriote** ». — La réparation du local étant terminée, les répétitions reprendront leurs cours, les mercredi, samedi et dimanche matin à 10 heures, en vue du concours de Roubaix des 4 et 5 juillet.

—— **Avis aux bouchers.** — MM. les bouchers sont invités à envoyer d'urgence chez le secrétaire du Bureau de bienfaisance, rue Kléber, 112, les bons de viande qu'ils ont en leur possession, afin qu'on puisse établir leur mandat.

HEM. — **Fête fédérale des Amicales laïques du canton de Lannoy.** — Les personnes qui désirent assister au banquet, à midi précis, sous la présidence d'honneur de M. Bourbon, inspecteur primaire, sont avisées que la liste des adhésions sera close irrévocablement le samedi 12 juin au soir.

Les amis qui, par un oubli bien excusable, n'auraient pas reçu de convocation, peuvent adhérer par lettre ou simple carte de visite, adressée à M. Arnold, directeur d'école.

TOURCOING. — **Avenir du Prolétariat.** — Dimanche 6 juin, de 10 h. à 11 h. 1/2 du matin, assemblée générale. Nomination du bureau et perception des cotisations au « Café du Centre », place de la République.

—— **Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie de Roubaix-Tourcoing** (Section de Tourcoing, Café des Arcades, place de la Gare). — Réunion mensuelle dimanche prochain 6 courant, à 11 h. 1/2 précises. Paiement des cotisations. Remise de livrets aux nouveaux adhérents. Communications diverses.

—— **Association Syndicale des patrons coiffeurs.** — Tous les membres de l'Association syndicale des patrons coiffeurs sont convoqués en assemblée générale, « Au Grand Damier », rue Nationale, 43, le lundi 7 juin, à 9 h. du matin. Aux termes du règlement cette réunion étant obligatoire, une amende de 0 fr. 50 sera infligée aux absents. Tous les membres sont priés de bien vouloir apporter leur livret. Ordre du jour : paiement des cotisations. Réélection et nomination de trois membres de la Commission sortant d'exercice.

Les nouveaux coiffeurs, récemment installés, sont invités à la réunion à 11 heures.

LILLE

Un grand Congrès de propriétaires d'appareils à vapeur

Les propriétaires d'appareils à vapeur des divers pays d'Europe, se réuniront à Lille, en un grand congrès qui s'ouvrira, le jeudi 24 juin prochain, sous la présidence de M. Edouard Roussel, industriel, adjoint au maire de Roubaix, président de la Société des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord de la France.

Ce Congrès se terminera le dimanche 27, par un grand banquet.

LE 43e A SISSONNE. — Le 43e quittera Lille 10 juin, allant au camp de Sissonne, pour y exécuter des tirs de combat et des manœuvres combinées.

Il retrouvera au camp les 127e et 145e régiments d'infanterie, un groupe d'artillerie, un détachement de cavalerie et une compagnie du génie.

Le détachement désigné pour faire l'installation quittera Lille le mercredi 9 juin.

Pendant la route, le 43e occupera les cantonnements ci-après :

Le 10 juin, Mons-en-Pévèle ; le 11, Aniche ; le 12, Saint-Vaast ; le 13, Vaux-Andigny ; le 14, repos ; le 15, Wiege, Paty, Romery ; le 16, Autremencourt, La Neuville-Bosmont ; le 17, arrivée au camp.

Il séjournera au camp du 18 juin au 2 juillet et rentrera à Lille le 3 juillet.

Lundi 7, à 3 heures aux Galeries Lilloises : Affaire extraordinaire. Véritables chapeaux Panama garnis ruban jersey, pour messieurs. Valant 18 à 25 francs, vendus 10 francs. 2098-a-d

LES AMATEURS DE CUIVRE. — Deux camionneurs, Gustave Delaplace, demeurant rue de Bailleul, 39, et Désiré Caron, place Nouvelle-Aventure, 26, ont été surpris jeudi soir au moment où ils tentaient, à la gare Saint-Sauveur, de dérober 50 kilos de cuivre.

Conduits au poste du septième arrondissement, M. Delattre, commissaire de police, les y a consignés à sa disposition.

BRASSERIE UNIVERSELLE, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours en matinée et soirée, grands concerts et attractions de 1er ordre. La semaine entrée libre. — **Restaurant, cuisine soignée. Plat du jour : 0.75 ; du soir : 1 franc.** 638

UN VOL. — Vendredi matin, M. M...., occupant une chambre située au deuxième étage, rue Neuve, 32 bis, a constaté qu'un adroit filou lui avait dérobé ses économies, 160 francs déposés dans un coffret en bois, fermé à clef et placé dans une armoire.

On enquête.

VOTRE ENFANT EST DELICAT et c'est en vain que vous lui avez administré les médications les plus toniques. Ne vous découragez pas ; donnez-lui des phosphates assimilables, c'est-à-dire, faites-lui manger du PAIN NORMAL FRANÇAIS. Vous serez émerveillé de la rapidité avec laquelle l'enfant se développe. (Voir aux annonces.) 66772

WATTIGNIES

UN VIOLENT INCENDIE. — Un violent incendie s'est subitement déclaré, mercredi soir, dans la demeure de M. Pierre Lathouvert, marchand de chiffons à Wattignies, hameau de l'Arbrisseau.

L'alarme fut aussitôt donnée ; les voisins et les pompiers accoururent promptement pour procéder au sauvetage. Mais tout effort fut inutile ; la maison était entièrement construite en bois ; elle fut détruite en trois quarts d'heure avec les marchandises qu'elle contenait.

CONVOIS FUNEBRES

Dame Rodolphine-Joseph DESPINOY, Rentière, Membre des diverses Confréries de la paroisse, Veuve de **M. Jean-Baptiste DESRUMAUX,** décédée à Bondues, le 2 Juin 1909, dans sa 80e année, administrée des Sacrements. Convoi et Service de 1re Classe, **Lundi 7 Juin,** à **10 h., église de Bondues.** Matines et Laudes le même jour à 2 h. Assemblée Grand'Place. — Obit du Mois de 1re Classe, **Lundi 12 Juillet, à 10 h. 1/2,** en la même église. Laudes **à 10 h. 1/4.** 66722d

M. Adolphe-Joseph CARRETTE, Directeur du Tissage Dubar-Delespaul, Administrateur de la Société Mutuelle « Le Pain Quotidien », décédé à Roubaix, le 3 juin 1909, dans sa 65e année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels, **Lundi 7 Juin, à 9 h.,** église du **Sacré-Cœur.** Vigiles, le même jour, à **8 h. 1/2.** — Assemblée, 294, rue d'Alger (Tissage Dubar-Delespaul). 66914

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes de nos représentants du Nord sur la prise en considération de la deuxième partie de l'amendement de M. Piou, à l'art. 7 du projet de loi relatif aux conseils de guerre, ainsi conçu :

« Avant de voter sur chacune des questions posées, le magistrat président fait connaître aux membres du jury les conséquences légales de la décision qu'ils sont appelés à rendre. Il leur explique dans quelle mesure l'admission des circonstances atténuantes peut diminuer la peine prévue par la loi. Le vote a lieu au scrutin secret, sans discussion ».

Ont voté *pour :* MM. Cochin, Dansette, Defontaine, Delory, Durre, Fiévet, Ghesquière, Goniaux, Grousseau, Guesde, Guislain, Melin, Plichon, Selle.

Ont voté *contre :* MM. Dehove, Delecroix, Dron, Le Roy, Pasqual.

Se sont abstenus : MM. Delaune, l'abbé Lemire, Vallée.

Etaient absents par congé : MM. Guillain, Vandame.

La Chambre n'a pas adopté par 280 voix contre 250.

Les Excursions de la Société de Géographie de Lille

La Société de Géographie de Lille, organise du 12 au 14 juin, une excursion à Paris (Manufacture des Gobelins, Manufacture de Sèvres, Fête des Roses à Fontenay-aux-Roses, visite d'une usine cinématographique à Boulogne-sur-Seine).

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Société jusqu'au 5 juin inclus.

Voyageurs, Commerçants
Servez-vous, pour prendre vos notes du
Nouveau porte-plume PERFECTO à réservoir d'encre
Adopté par toutes les Administrations. Simplicité, légèreté, solidité, durée illimitée. Très pratique, ne contient aucune pièce en verre, fer ou acier, ne cesse pas, ne rouille pas, se met dans la poche comme un crayon sans crainte de fuites ; utilise toutes les encres, toutes les plumes, ce qui est très avantageux chacun ayant sa plume préférée. Remplissage excessivement simple, sans l'aide d'aucun appareil ; est toujours prêt à servir, peut être manié par un enfant.
Envoi franco contre .... 1 fr. 50 en mandat ou timbres adressés à M. le Directeur de la « Gazette du Nord », 71, Grande-Rue, Roubaix. 3400

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX

—— **Notre-Dame.** — Dimanche 6 juin, à la messe de 7 h., communion des jeunes gens du Patronage. Mercredi 9 juin, à 10 h., messe solennelle de prémices de M. l'abbé Jean Toulemonde. Les saluts du mois au Sacré-Cœur sont chantés à 7 h.

—— **Sainte-Elisabeth.** — Dimanche 6, à 6 h., communion générale des Enfants de Marie.

—— **Saint-Sépulcre.** — Dimanche 6, communion générale des jeunes filles des Réunions dominicales. A l'issue de la grand'messe, procession du T.-S. Sacrement. Aux vêpres à 3 h., procession du Rosaire.

—— **Sacré-Cœur.** — Du 6 au 13 juin, vicaire de semaine, M. Bertram.

—— **Saint-Jean-Baptiste.** — Dimanche 6, à la messe de 6 h., communion générale des jeunes filles. A la grand'messe, exposition et procession du St-Sacrement. Après la grand'messe, réunion trimestrielle des confrères du Saint-Sacrement à la Maison des Œuvres. — Tous les catéchismes reprendront le lundi 7. — Jeudi 10, à 8 h., messe solennelle demandée par la Confrérie du Saint-Sacrement pour les membres décédés.

—— **Saint-François d'Assise.** — Dimanche 6, à la messe de 7 h., communion générale des jeunes filles du catéchisme de persévérance.

—— **Paroisse Saint-Antoine.** — Voici l'ordre des exercices et des pèlerinages qui auront lieu au sanctuaire de Saint-Antoine dans la semaine du 6 au 13 juin :

Dimanche 6, messes à 6 h., 7 h. 1/2, 10 h. et midi. A 10 h., grand'messe solennelle chantée par la Maîtrise (65 exécutants) ou Pensionnat Saint-Louis. Les cérémonies seront remplies par une troupe angélique de 45 enfants de chœur. A midi, messe basse avec chants par la Chorale Jeanne d'Arc. Le soir à 5 h., pèlerinage de la paroisse du Sacré-Cœur de Mouvaux. A 6 h. 1/2, pèlerinage de la paroisse Saint-François d'Assise.

Lundi 7 juin : messes à 6 h. et à 7 h. 1/2. — Mardi 8, à 8 h., messe avec instruction et chants par la chorale des demoiselles de la ville. A 9 h., pèlerinage de la paroisse Saint-Sépulcre de Roubaix. Messe et instruction. Le soir à 5 h. 1/2, salut solennel avec instruction. A 8 heures, salut solennel et ouverture de la retraite des dames et des jeunes filles de la paroisse. — Mercredi 9, messes avec instructions à 5 h. 1/2 et à 7 h. 1/2. A 8 h. du soir, salut de la retraite. — Jeudi 10 : messe à 5 h. 1/2, 7 h. et 8 h. A 8 h., pèlerinage de l'Œuvre Saint-Michel, rue d'Alsace. A 3 h., pèlerinage des patronages de Wasquehal. Le soir à 8 h., salut de la retraite. — Vendredi 11 et samedi 12 : messes à 5 h. 1/2 et à 7 h. 1/2. Le soir à 8 h., salut de la retraite.

CROIX

—— **Saint-Martin.** — Mardi 8, réunion des femmes chrétiennes.

TOURCOING

La fête de Jeanne d'Arc

Depuis quelques jours, les paroissiens de Saint-Jean-Baptiste viennent très nombreux à l'église admirer la magnifique statue de Jeanne d'Arc qui y est exposée et dont la bénédiction aura lieu, demain, aux vêpres. Cette statue est dûe à la générosité d'une famille qui s'intéresse tout particulièrement à la paroisse.

Des oriflammes aux armes de Jeanne d'Arc, surmontés d'écussons avec trophées de drapeaux, donnent à la nouvelle église Saint-Jean-Baptiste un air de joyeuse

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
du samedi 5 juin 1909

N° 5

Le Mystère de la Chambre Jaune

PAR GASTON LEROUX

« Quand il revint à nous », il dit, s'adressant encore au juge d'instruction :

— Comment était, ce soir-là la coiffure de Mlle Stangerson ?

— Je ne saisis pas, fit M. de Marquet.

— Ceci est de la dernière importance, répliqua Rouletabille. « Les cheveux en bandeaux, n'est-ce pas ? Je suis sûr qu'elle portait ce soir-là, le soir du drame, les cheveux en bandeaux ! »

— Eh bien, monsieur Rouletabille, vous êtes dans l'erreur, répondit le juge d'instruction ; Mlle Stangerson était coiffée, ce soir-là, les cheveux relevés entièrement en torsade sur la tête... Ce doit être sa coiffure habituelle... Le front entièrement découvert..., je puis vous l'affirmer, car nous avons examiné longuement la blessure. Il n'y avait pas de sang aux cheveux... et l'on n'avait pas touché à la coiffure depuis l'attentat.

— Vous êtes sûr ! Vous êtes sûr que Mlle Stangerson, la nuit de l'attentat, n'avait pas « la coiffure en bandeaux ?... »

— Tout à fait certain, continua le juge en souriant... car, justement, j'entends encore le docteur me dire pendant que j'examinais la blessure : « C'est grand dommage que Mlle Stangerson ait l'habitude de se coiffer les cheveux relevés sur le front. Si elle avait porté la coiffure en bandeaux, le coup qu'elle a reçu à la tempe aurait été amorti. » Maintenant, je vous dirai qu'il est étrange que vous attachiez de l'importance...

— « Oh ! si elle n'avait pas les cheveux en bandeaux ! » gémit Rouletabille, « où allons-nous ? où allons-nous ? Il faudra que je me renseigne.

Et il eut un geste désolé.

— Et la blessure à la tempe est terrible ? demanda-t-il encore.

— Terrible.

— Enfin, par quelle arme a-t-elle été faite ?

— Ceci, monsieur, est le secret de l'instruction.

— Avez-vous retrouvé cette arme ?

Le juge d'instruction ne répondit pas.

— Et la blessure à la gorge ?

Ici, le juge d'instruction voulut bien nous confier que la blessure à la gorge était telle que l'on *pouvait affirmer*, de l'avis *même des médecins*, que, « si l'assassin avait serré cette gorge quelques secondes de plus, Mlle Stangerson mourait étranglée. »

— L'affaire, telle que le rapporte la presse, reprit Rouletabille, acharné, me paraît de plus en plus inexplicable. Pouvez-vous me dire, monsieur le juge, quelles sont les ouvertures du pavillon, portes et fenêtres ?

— Il y en a cinq, répondit M. de Marquet, après avoir toussé deux ou trois fois, mais ne résistant plus au désir qu'il avait d'étaler tout l'incroyable mystère de l'affaire qu'il instruisait. Il y en a cinq, dont la porte du vestibule qui est la seule porte d'entrée du pavillon, porte toujours automatiquement fermée, et ne pouvant s'ouvrir, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, que par deux clefs spéciales qui ne quittent jamais le père Jacques et M. Stangerson. Mlle Stangerson n'en a pas besoin puisque le père Jacques est à demeure dans le pavillon et que, dans la journée, elle ne quitte point son père. Quand « ils » se sont précipités tous les quatre dans la « Chambre Jaune » dont ils avaient enfin défoncé la porte, la porte d'entrée du vestibule, elle, était restée fermée comme toujours, et les deux clefs de cette porte étaient l'une dans la poche de M. Stangerson, l'autre dans la poche du père Jacques. Quant aux fenêtres du pavillon, elles sont quatre : « l'unique fenêtre de la « Chambre Jaune », les deux fenêtres du laboratoire et la fenêtre du vestibule. La fenêtre de la « Chambre Jaune » et celles du laboratoire donnent sur la campagne ; seule la fenêtre du vestibule donne dans le parc.

— « C'est par cette fenêtre-là qu'il s'est sauvé du pavillon ! » s'écria Rouletabille.

— Comment le savez-vous ? fit M. de Marquet en fixant sur mon ami un étrange regard.

— Nous verrons plus tard comment l'assassin s'est enfui de la « Chambre Jaune » répliqua Rouletabille, mais il a dû quitter le pavillon par la fenêtre du vestibule...

— Encore une fois, comment le savez-vous ?

— Eh ! mon Dieu ! c'est bien simple. Du moment qu'« il » ne peut s'enfuir par la porte du pavillon, il faut bien qu'il passe par une fenêtre, et il faut qu'il y ait au moins, pour qu'il passe, une fenêtre qui ne soit pas grillée. La fenêtre de la « Chambre Jaune » est grillée, parce qu'elle donne sur la campagne ! les deux fenêtres du laboratoire doivent l'être certainement pour la même raison. « Puisque l'assassin s'est enfui », j'imagine qu'il a trouvé une fenêtre sans barreaux, et ce sera celle du vestibule qui donne sur le parc, c'est-à-dire à l'intérieur de la propriété. Cela n'est pas sorcier !...

— Oui, fit M. de Marquet, mais ce que vous ne pourriez deviner, c'est que cette fenêtre du vestibule, qui est la seule, en effet, à n'avoir point de barreaux, possède de solides volets de fer. « Or, ces volets de fer sont restés fermés à l'intérieur par leur loquet de fer, et cependant nous avons la preuve que l'assassin s'est, en effet, enfui du pavillon par cette même fenêtre ! » Des traces de sang sur le mur à l'intérieur et sur les volets et des pas sur la terre, des pas entièrement semblables à ceux dont j'ai relevé la mesure dans la « Chambre Jaune », attestent bien que l'assassin s'est enfui par là ! Mais alors ! Comment a-t-il fait, « puisque les volets sont restés fermés à l'intérieur ? » Il a passé comme une ombre « à travers les volets ». Et, enfin, le plus affolant de tout, n'est-ce point la trace retrouvée de l'assassin au moment où il fuit du pavillon, quand il est impossible de se faire la moindre idée de la façon dont l'assassin est sorti de la « Chambre Jaune », ni « comment il a traversé forcément le laboratoire pour arriver au vestibule ! » Ah ! oui, monsieur Rouletabille, cette affaire est hallucinante... C'est une belle affaire, allez ! Et dont on ne trouvera pas la clef d'ici longtemps, je l'espère bien !...

— Vous espérez quoi, monsieur le juge d'instruction ?...

M. Marquet rectifia :

— ... Je ne l'espère pas... Je le crois...

— On aurait donc refermé la fenêtre, à l'intérieur, après la fuite de l'assassin ? demanda Rouletabille...

— Evidemment, voilà ce qui me semble, pour le moment, naturel quoique inexplicable... car il faudrait un complice ou des complices... et je ne les vois pas...

Après un silence, il ajouta :

— Ah ! si Mlle Stangerson pouvait aller assez bien aujourd'hui, pour qu'on l'interrogeât...

Rouletabille, poursuivant sa pensée, demanda :

— Et le grenier ? Il doit y avoir une ouverture au grenier ?

— Oui, je ne l'avais pas comptée, en effet ; cela fait six ouvertures ; il y a là-haut une petite fenêtre, plutôt une lucarne, et, comme elle donne sur l'extérieur de la propriété, M. Stangerson l'a fait également garnir de barreaux. A cette lucarne, comme aux fenêtres du rez-de-chaussée, les barreaux sont restés intacts et les volets, qui s'ouvrent naturellement en dedans, sont restés fermés en dedans. Du reste, nous n'avons rien découvert qui puisse nous faire soupçonner le passage de l'assassin dans le grenier.

— Pour vous, donc, il n'est point douteux, monsieur le juge d'instruction, que l'assassin s'est enfui — sans que l'on sache comment — par la fenêtre du vestibule !

— Tout le prouve...

— Je le crois aussi, obtempéra gravement Rouletabille.

Puis un silence, et il reprit :

— Si vous n'avez trouvé aucune trace de l'assassin dans le grenier, comme par exemple, ces pas noirâtres que l'on relève sur le parquet de la « Chambre Jaune », vous devez être amené à croire que ce n'est point lui qui a volé le revolver du père Jacques...

— Il n'y a de traces, au grenier, que celles du père Jacques, fit le juge avec un haussement de tête significatif...

Et il se décida à compléter sa pensée :

— Le père Jacques était avec M. Stangerson... C'est heureux pour lui...

— Alors, « quid » du rôle du revolver du père Jacques dans le drame ? Il semble bien démontré que cette arme a moins blessé Mlle Stangerson qu'elle n'a blessé l'assassin...

Sans répondre à cette question, qui sans doute l'embarrassait, M. de Marquet, nous apprit qu'on avait retrouvé les deux balles dans la « Chambre Jaune », l'une dans un mur, le mur où s'étalait la main rouge — une main rouge d'homme — l'autre dans le plafond.

— Oh ! oh ! dans le plafond ! répéta à mi-voix Rouletabille... Vraiment... dans le plafond ! Voilà qui est fort curieux... dans le plafond !...

Il se mit à fumer en silence, s'entourant de tabagie. Quand nous arrivâmes à Epinay-sur-Orge, je dus lui donner un coup sur l'épaule pour le faire descendre de son rêve et sur le quai.

Là, le magistrat et le greffier nous saluèrent, nous faisant comprendre qu'ils nous avaient assez vus ; puis ils montèrent rapidement dans un cabriolet qui les attendait.

(A suivre).